

Accessibilité

des Personnes à Mobilité Réduite



Informations arrêté ministériel

Arrêté ministériel du 1^{er} août 2006

R.111-18 à R111-18-7 / R.111-19 à R111-19-3 / R.111-19-6

S'applique à tout hall rénové faisant l'objet d'une modification de contrôle d'accès afin d'adapter les locaux aux Personnes à Mobilité Réduite.

Mise en conformité pour tout permis de construire déposé depuis le 1^{er} janvier 2007 pour des habitations collectives neuves et pour les logements en rénovations.



OBLIGATIONS TECHNIQUES

- Largeur minimale de la porte : 900 mm.
- Passage libre minimum : 830 mm.
- Poignée facilement manœuvrable et préhensible par une personne :
 - en position debout,
 - en position assise,
 - ayant des difficultés à saisir,
 - ayant des difficultés à faire un geste de rotation du poignet.
- Poignée située à plus de 0.40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.

Force d'ouverture :

l'effort pour ouvrir la porte doit être inférieur à 5 kg, équipée ou non d'un dispositif d'ouverture ou de fermeture automatique.

“Nous réalisons vos projets de sécurisation et de résidentialisation sur mesure, s'intégrant parfaitement à votre espace de vie.”



Votre installateur Picard Serrures :

MERTENS
VOTRE SÉCURITÉ

275, rue du Tilleul - 1140 Bruxelles

Tél : 02 / 216 71 17 Fax : 02 / 216 73 62

www.serruriermertens.be info@serruriermertens.be

Spécialistes de la serrure et de la porte blindée sur mesure

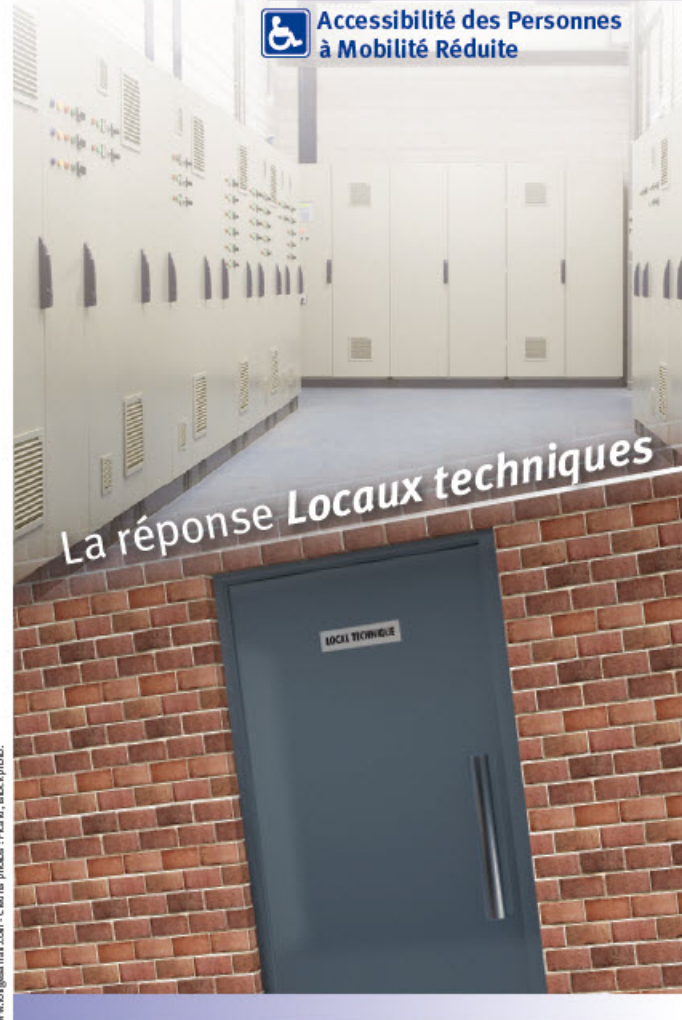
Nos installateurs Picard Serrures vous proposent une gamme de produits multi-points de haute sécurité pour la protection de votre habitat : serrures multi-points, blocs-portes, contrôle d'accès.

SÉCURIDEV

GAMME TECHNICA®

PORTES TÔLÉES

 Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite



MOULINS SAFRAN 1611 - 015 9492923 - www.oxigene.fr - Cédric Pichard - Picard, le spécialiste.



PICARD
SERRURES

www.picard-serrures.com



LES PRODUITS PRÉSENTÉS DANS CE DOCUMENT ONT ÉTÉ TESTÉS PAR LE CETIM. RAPPORT D'ESSAI N° CET 0026412

PORTES TÔLÉES



Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite



Porte en acier répondant parfaitement aux normes "Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite".

- Le dormant tubulaire permet le passage des fils d'alimentation.
- Possibilité d'ajour pour le lecteur Vigik ou d'incorporation d'un poteau technique.
- L'ouvrant en tôle acier 20/10^{ème} peut être simple ou double face.
- 3 renforts oméga au minimum.
- L'isolation est assurée par de la laine de roche.
- 2 ventouses encastrées complètent la fermeture.
- Incorporation d'un ferme-porte encastré ou en applique.
- Un oculus vitré est proposé en option.
- Aération en partie basse.
- Couleur au choix de notre nuancier.

Verrouillages



Verrouillages à sécurité positive

- Une large gamme de ventouses électromagnétiques de 300 à 500 kg à encastrer dans nos profils.

Accessoires



La poignée extérieure antipréhension soudée



La décondamnation intérieure par push-barre avec ILS de sécurité



Les fermes-portes

- Les fermes-portes en applique TS 93 B2S.
- Les fermes-portes en applique HL105 (hors PMR).
- Les fermes-portes encastrés MAB 804 (hors PMR).



Les sémaphores spécifiques PMR

- Avec bouton NO/NF encastré ou en applique pour l'intérieur ou l'extérieur.